



DES AIDES EXISTENT POUR LES PROCHES AIDANT-E-S ET POUR LES PROCHES AIDÉ-E-S



proches-aidants.ge.ch

Du lundi au vendredi
09h00-12h00 et 14h00-16h00



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

DES AIDES, POUR QUI ?

Pour les proches aidant-e-s

- Vous vous occupez à titre informel d'un-e proche adulte : un-e parent-e, frère, sœur, grand-parent, conjoint-e, voisin-e, ami-e, etc.
- Vous prenez soin d'une personne mineure en situation de handicap ou nécessitant des soins intenses
- La personne pour laquelle vous assurez de façon régulière des services d'aide, de soins ou de présence, est dépendante d'assistance pour certaines activités de la vie quotidienne
- Votre soutien lui permet de compenser ses incapacités ou difficultés et d'assurer sa sécurité, ainsi que le maintien de son identité et de son lien social

Pour les proches aidé-e-s

- Vous êtes en situation de handicap ou d'incapacité, âgé-e-s et en perte d'autonomie ou gravement malade
- Vous ne pouvez pas rester à domicile sans l'aide régulière d'un-e proche aidant-e

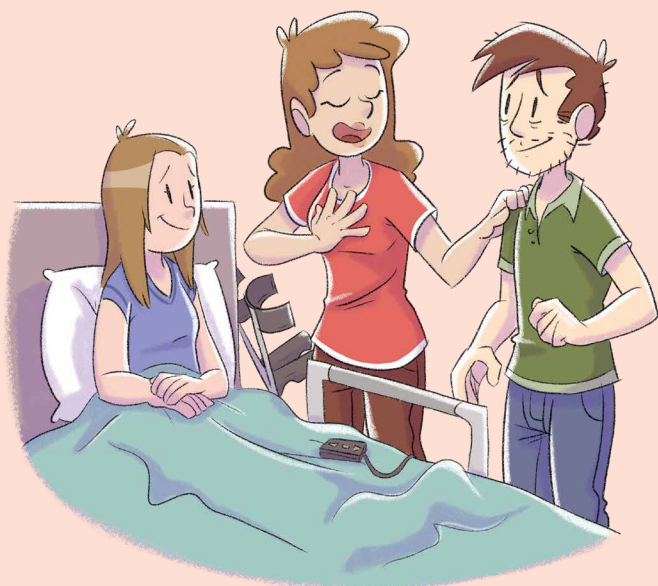
L'aide régulière d'un-e proche aidant-e est indispensable pour permettre au/à la proche aidé-e de rester à domicile. Toutefois, cet engagement s'accompagne de risques tels que l'épuisement physique, le stress ou l'isolement.

Le/la proche aidé-e peut bénéficier de prestations financières et de répit pour soulager son/sa proche aidant-e.

BESOIN D'UNE AIDE ?

Des aides, y compris financières, existent pour permettre aux proches aidant-e-s ainsi qu'aux proches aidé-e-s :

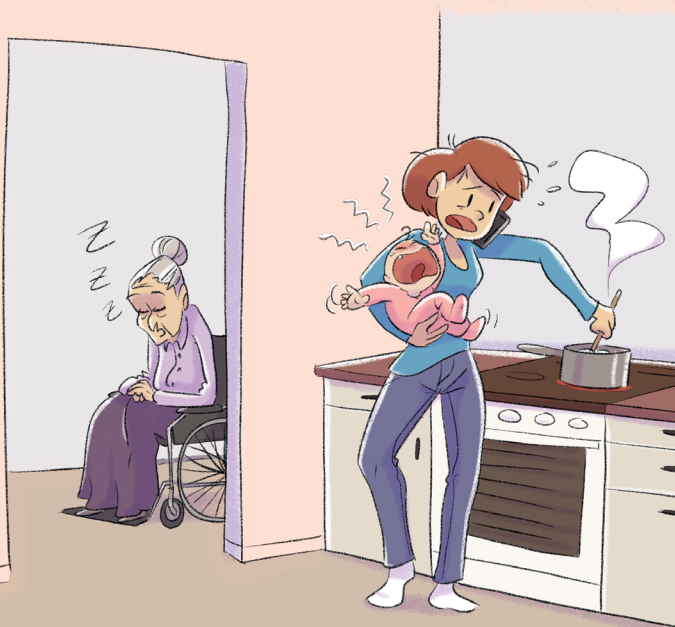
- d'organiser une assistance à domicile afin de faciliter l'accomplissement des actes de la vie quotidienne: alimentation, habillement, soins corporels, aide au ménage, etc.
- d'entretenir des contacts sociaux
- de couvrir ou rembourser des paiements et frais de: santé, garde, communication, loisirs, formation, équipement personnel, assurances, loyer, transports, etc.
- de recevoir un revenu minimum d'aide sociale
- d'obtenir une aide à l'aménagement du logement
- et de couvrir bien d'autres situations



BESOIN DE RÉPIT ?

Des solutions existent pour permettre aux proches aidant-e-s ainsi qu'aux proches aidé-e-s :

- d'obtenir de l'aide à domicile :
 - soutien quotidien
 - relève temporaire
 - et bien d'autres aides...
- d'avoir accès à des structures d'accueil :
 - foyer de jour ou de nuit
 - maison/camp de vacances
 - et bien d'autres structures...



DES SOLUTIONS EXISTENT

À Genève, des structures de répit, du soutien à domicile et des aides financières permettent aux proches aidant-e-s de trouver de l'aide. Ils/elles sont ainsi disponibles pour leurs proches aidé-e-s.



**VOTRE AIDE EST PRÉCIEUSE,
MERCİ AUX PROCHES AIDANT-E-S!**

CONTACTEZ-NOUS

Pour répondre à vos questions et vous orienter en toute confidentialité, la centrale téléphonique proch'info est à votre disposition.



Du lundi au vendredi
09h00 - 12h00 et
14h00 - 16h00

proches-aidants.ge.ch
proche.info@etat.ge.ch

